



Françoise Bibiane Yoda

*RECIF/ONG-BF, Réseau de communication,
d'information et de formation des femmes dans les
ONG au Burkina Faso*

BURKINA FASO

Françoise Yoda est diplômée en technologies de l'information et de la communication. En 2002, elle a participé à l'opération Jeunes Stagiaires du Développement organisée par l'UNV. En octobre 2003, elle a été recrutée comme responsable du Centre de Documentation et Internet au Département Communication de RECIF/ONG-BF, où elle assure, entre autres, les tâches suivantes : gestion du fonds documentaire, du site web et du réseau informatique de RECIF/ONF ; gestion du répertoire des membres de RECIF et du fichier de compétences internes ; rédaction d'articles pour le bulletin d'information de l'organisation ; organisation de sessions de formation en TIC pour les membres de RECIF/ONG ; suivi sur le terrain des projets dans les domaines suivants : formation en TIC, promotion du riz du Burkina Faso, film documentaire sur le lait du Burkina, accès des femmes à la terre, VIH/SIDA, etc. ; participation à des cadres de concertation au niveau national et international. Françoise est membre de plusieurs associations féminines et de jeunes au Burkina Faso et à l'étranger.

Les inégalités de genre dans l'accès à la terre au Burkina Faso : Etat des lieux



M. Toziri Sambaré, un ressortissant de la région du centre-est au Burkina Faso, s'est retrouvé dans un village du Kéné-dougou pour faire de l'agriculture en 2005. Pour ce faire, il est allé voir le chef de terre dudit village en compagnie de son tuteur, un autochtone pour solliciter un lopin de terre. Sa demande a été agréée mais à une condition : il ne doit pas y planter un arbre au risque de se voir retirer le droit d'exploitation. Avant de commencer l'exploitation de son lopin de terre, Toziri devrait apporter au chef de terre, un poulet, de la cola et du tabac.

M. Kaboré Denis et sa famille ont décidé d'élire domicile dans la province du Kouritenga en 2007. Parrainé par un natif du village, M. Kaboré a désiré avoir une portion de terre pour non seulement y construire son domicile, mais également faire de l'agriculture domestique. Les propriétaires terriens ont exigé de lui une chèvre, un coq, deux poulets, du tabac, du dolo ainsi que d'autres cadeaux dont l'importance varie en fonction du statut du demandeur. Le mode d'accès demeure, somme toute, le prêt à durée indéterminée qui confère au bénéficiaire des droits étendus, hormis ceux de planter (à négocier), aliéner ou céder à autrui unilatéralement.

1. Difficile accès des femmes à la terre agricole

La question de l'égalité hommes-femmes (genre) dans la gestion du foncier rural apparaît de ce fait comme une expression spécifique de la problématique générale d'accès à la terre. Créer les conditions pour un accès équitable des groupes défavorisés au foncier, notamment les femmes du milieu rural, est un défi à relever. En effet, au Burkina Faso les femmes constituent environ 52% de la population totale, dont la majorité vit en milieu rural. Les femmes contribuent énormément aux activités de production. Elles font l'objet dans certaines zones rurales de brimades et de spoliations dans le cadre de l'exploitation de la terre et des ressources naturelles. Avec l'avènement de l'agrobusiness, cette situa-

tion d'accès de la femme rurale à la terre agricole risque de se compliquer davantage.

En zone de terroir, l'accès des femmes à la terre se fait selon les règles coutumières dans une relation sociale inégale, dépendante, négociée et précaire pour la femme. Elle n'a pas le droit d'appropriation, seulement une autorisation aux fins d'exploitation.

Dans les périmètres aménagés par l'État, les cahiers de charge ne prennent pas toujours en compte les spécificités des femmes. Les possibilités d'accès aux meilleures terres et aux périmètres irrigués sont très limitées pour les femmes.

2. Que disent les textes et lois en la matière ?

L'article 62 de la loi n° 14/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réforme Agraire et Foncière (RAF) précise que « les terres urbaines et rurales du domaine foncier national sont attribuées aux personnes physiques, sans distinction de sexe ou de statut matrimonial et aux personnes morales dans les conditions fixées par les textes ». La politique de sécurisation foncière en milieu rural adopté par le gouvernement en octobre 2007 vise entre autre à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable à la terre.

3. Pourquoi, malgré l'adoption des textes et lois pour un accès équitable à la terre, les femmes continuent-elles de subir des injustices ?

a) Le poids de la tradition

La terre revêt un caractère sacré, qui exclut la femme de sa gestion. Si la femme devait accéder à la terre, il n'y aurait plus de mémoires du foncier. On ne saurait plus à quel lignage appartient telle ou telle terre. Ce serait la mort de la tradition. La femme ne peut pas, par exemple, remonter les généalogies en raison de son statut. Ces propos recueillis auprès des communautés sont contenus dans le guide sur la sécurisation des droits fonciers des femmes rurales au Burkina Faso, produit par le Groupe de Recherche et d'Action



sur le Foncier (GRAF) en 2006 à l'intention des animateurs d'associations et d'ONG de promotion des droits humains.

Dans le film sur l'accès des femmes à la terre réalisé en 1992 par Franceline Oubda, le Naba Sapilma, chef couturier de Koupela (Région du centre-est du Burkina Faso) est formel : « La femme ne se marie pas pour s'ingérer dans des questions de terres, mais pour servir la famille de son mari. Dans l'histoire de l'humanité, la femme n'a jamais réclamé la terre. Elle peut bien faire des propositions sur l'utilisation de la terre mais elle ne peut appliquer directement ses idées sur la terre. La terre appartient à la famille. Devrait-on morceler la terre à chaque fois qu'il y a un mariage ? Il est très difficile qu'une femme hérite d'une terre alors qu'elle est alliée à une autre famille. Je ne vois pas comment on devrait lui donner la jouissance d'un patrimoine qui irait par alliance à une autre famille. C'est la loi des mâles en Afrique ».

b) La méconnaissance et la non valorisation des droits fonciers par les femmes

Au Burkina Faso, près de 70% de la population est analphabète (en majorité des femmes). Cette situation entraîne une méconnaissance des droits humains en général et de ceux des femmes en particulier. De ce fait, les femmes ignorent l'existence des lois et textes fonciers qui leur sont favorables.

Avec l'intervention des ONG et des associations en milieu rural par des activités d'alphabétisation, de formation et de sensibilisation, certaines femmes connaissent maintenant leurs droits. Mais le problème demeure au niveau de la jouissance de ces droits. Bien souvent, les femmes préfèrent subir les injustices et garder l'harmonie dans le foyer et dans la communauté, plutôt que de dénoncer ces injustices et être la risée de tout le monde.

c) Le faible pouvoir économique de la femme

Aujourd'hui, en milieu rural, beaucoup de femmes sont dans une situation de pauvreté, si bien qu'elles se demandent pourquoi revendiquer l'accès à la terre, alors qu'on n'a pas les moyens de l'exploiter.

D'un autre côté, certains hommes évoquent le risque d'indépendance économique de la femme comme cause d'éclatement de la famille : les femmes sont de véritables actrices de la production agricoles et cela, les hommes en sont conscients. Si les femmes accèdent pleinement à la terre, elles vont s'y investir de toutes leurs forces et augmenter leurs productions, ce qui peut être une source d'indépendance économique pour elles. Selon les hommes, quand la femme est économiquement indépendante, elle n'obéit plus aux ordres de son époux, avec comme conséquence l'éclatement prévisible de la famille.

d) L'accès aux moyens de production

En plus de ne pas jouir pleinement de leurs droits fonciers, les femmes éprouvent des difficultés à bénéficier, au même titre que les hommes, des moyens de production. Par exemple, sur les deux grandes plaines rizicoles du Burkina Faso (Bagré et Sourou), que ce soit les productrices de riz ou les transformatrices (femmes étuveuses), les méthodes de travail sont toujours artisanales et cela joue négativement sur la qualité des produits. Actuellement, le riz étuvé cultivé par les femmes a du mal à se positionner sur le marché, à cause des débris qu'il contient. Les femmes ont donc besoin de moyens de production modernes : tracteurs, batteuses,

décortiqueuses, moulins, charrettes, aires de séchage, engrais, semences améliorées, etc.

4. Les conséquences du non accès des femmes à la terre

Le non accès des femmes à la terre conduit naturellement aux conséquences suivantes :

- La crise alimentaire mondiale : le Burkina Faso subit de plein fouet cette conjoncture mondiale due au fait que le pays importe la plupart de ses produits alimentaires ;
- Principales actrices de la production agricole, la mise à l'écart des femmes de la gestion foncière freine l'accroissement de la production et met en péril la souveraineté alimentaire ;
- Accroissement de la pauvreté : selon le dernier classement du PNUD sur le développement durable, le Burkina Faso occupe l'avant dernière place. Le problème foncier apparaît comme l'une des causes de cette contre performance ;
- Pauvreté dans les ménages, violences, malnutrition ;
- Non accès aux services sociaux de base : santé, éducation (surtout pour les filles), alimentation, etc.

5. Stratégies d'information et de communication existantes ou à créer pour lutter contre ces inégalités de genre

a) Les stratégies existantes

- Activités d'information, de sensibilisation et de formation ;
- Formation en droits humains, aboutissant dans certaines zones à la régularisation des mariages ;
- Participation aux cadres de concertation ;
- Plaidoyer ;
- Dialogue social.

b) Il ressort des différentes expériences :

- La nécessité de sensibiliser les autorités coutumières, politiques et religieuses, sur le rôle et l'apport des femmes rurales dans la production agricole et la lutte contre la pauvreté ;
- La nécessité d'associer les femmes aux prises de décisions concernant la gestion de la terre ;
- En plus d'accéder à la terre de façon sécurisée, les femmes doivent bénéficier des actions de renforcement de leurs capacités à valoriser cette propriété ;
- Pour les associations et organisations de base, il est nécessaire de développer des actions d'information,

de communication et de formation à l'endroit du monde rural, sur les lois spécifiques au foncier, à partir de documents simplifiés des textes en vigueur (RAF, PNSFMR, etc.).

c) Les stratégies de communication à créer

- La prise en compte des spécificités des femmes dans l'élaboration des lois relatives à la gestion des ressources naturelles ;
- L'adaptation des procédures d'accès et de gestion des terres aux femmes démunies, telles que les veuves et les divorcées ;
- Le renforcement des projets de formation et d'appui en matériel destinés aux agricultrices ;
- La reconnaissance et la prise en compte de la profession d'agricultrice qui concerne la majeure partie des femmes ;
- Plaidoyer pour le renforcement de la diffusion de l'information par les canaux étatiques ;
- Les organisations en réseau sont un cadre approprié de la communication sociale et doivent travailler à améliorer l'accès des femmes à la terre (jusqu'à présent la sensibilisation concerne plus le droit de la famille (code des personnes et de la famille). A ce jour, les projets de vulgarisation des textes sur le foncier sont rares ;
- Faire attention à l'agro business ;
- Diffusion des informations juridiques sur le foncier, en utilisant les canaux traditionnels (causeries, radios communautaires) et modernes (plateformes web, cédéroms). A ce propos, combiner les anciennes et nouvelles technologies pour transmettre l'information jusqu'à la base ;
- Mener des actions de sensibilisation visant à régulariser les mariages afin de sécuriser les droits fonciers ;
- Pour les femmes ayant accédé à la terre malgré les difficultés, les former et les soutenir avec du matériel agricole performant pour qu'elles soient des modèles à diffuser ;
- Créer des cadres d'échanges et de capitalisation au niveau local sur les actions de promotion de l'accès des femmes à la terre ;
- Approfondir les recherches pour identifier des stratégies de communication sociales efficaces afin de favoriser l'accès des femmes à la terre.

Coordonnées des participants

ALIN-EA, Arid Lands Information Network-Eastern Africa ✱

Noah Lusaka, Chargé de projet
P.O. Box 10098
00100 G.P.O. Nairobi
Kenya
Tél: +254 20 2731557
Fax: +254 20 2737813
Noah@alin.or.ke
www.alin.or.ke

AMSED, Association Marocaine de Solidarité et de Développement ✱

Najat Sarhani, Directrice
65, Avenue John Kennedy
Route de Zair
Rabat
Maroc
Tél: +212 37 759352 / 53
Fax: +212 37 750098
sarhaninajat@yahoo.fr
www.amsed.org.ma

Bureau de la Coopération Suisse au Niger ✱

Catherine Belemsigri, Chargée de Programme
B.P. 728
Niamey
Niger
Tél: +227 733916
Fax: +227 733313
catherine.belemsigri@sdn.ch
www.ddc-niger.ch

CAFOB, Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi ✱

Concilie Gahungere, Coordinatrice
P.O.Box 561
Bujumbura
Burundi
Tél: +257 217758 / 0831526
Fax: +257 218409
cafob@cbinf.com

Collectif PRO-FEMMES/TWESE HAMWE ✱

Christine Tuyisenge, Vice-Présidente
B.P. 2758
Kigali
Rwanda
Tél: +250 511180
Fax: +250 578432
profemme@rwanda.rw.com
www.profemmes.org

CONAFED, Comité National Femme et Développement ✱

Elise Muhimuzi, Coordinatrice
B.P. 5.744
Kinshasa - Gombe
République démocratique du Congo
Tél: +243 99 9918406
conafed@ic.cd

ENDA-Pronat, Protection naturelle des ressources ✱

Fatou Sow Ndiaye, Coordinatrice Dimitra
B.P. 3370
Dakar
Sénégal
Tél: +221 33 8893439
Fax: +221 33 8428681
dimitra@enda.sn
www.enda.sn/pronat

FAO – Département des connaissances et de la communication, Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités (KCE) ✱

Sophie Treinen, Spécialiste de la gestion de l'information
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italie
Tél: +39 06 57054297
Sophie.Treinen@fao.org



FAO – Groupe des Cultures Horticoles, Division de la Production Végétale et de la Protection des Plantes (AGPC) *

Alison Hodder, Fonctionnaire principale
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italie
Tél: +39 06 57054846
hortivar@fao.org - Alison.Hodder@fao.org
www.fao.org/hortivar

FAO – Service de la gestion, de la commercialisation et des finances agricoles (AGSF) *

Åke Olofsson, Chargé des finances rurales
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italie
Tél: +39 06 57052268
Ake.Olofsson@fao.org

FAO – Unité de la Gestion des Terres et des Régimes Fonciers (NRLA) *

Lucia Palombi, Consultante
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italie
Tél: +39 06 57053194
Lucia.Palombi@fao.org

FAO-RDC *

Mabika Dakeini Phuna, Chargé d'information
Boulevard du 30 juin, no. 936
Kinshasa – Gombe
République démocratique du Congo
Tél: +243 815100923
Mabika.Phuna@fao.org

GTZ-Santé *

Aster Bashige Ndjuzi, Coordinateur Provincial Sud Kivu
Avenue du Gouverneur 52
Commune d'Ibanda
Bukavu, Sud-Kivu
République démocratique du Congo
Tél: +243 99 8090333 / +243 85 3720939
gtzsante_kivu@yahoo.com / asterbash@yahoo.fr

Le Monde selon les Femmes *

Sophie Charlier, Responsable Projets Sud
18 rue de la Sablonnière
1000 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 2 2230512
Fax: +32 2 2231512
www.mondefemmes.org

ONE, Office National pour l'Environnement *

Haja Rasamimanana, Chargée d'Information
B.P. 822
Antananarivo 101
Madagascar
Tél: +261 20 2225999
Fax: +261 20 2230693
mihaja@pnae.mg
www.pnae.org

ONG-Vie Kande Ni Bayra *

Ali Abdoulaye, Coordinateur
B.P. 349
Niamey
Niger
Tél: +227 20 752560
Tél/Fax: +227 20 755448
viebayra@intnet.ne

Organisation UAP, Coopération canadienne en RDC ✱

Marie-Antoinette Saya, Conseillère en
genre et microfinance

B.P. 8394

Kinshasa 1, Gombe

République démocratique du Congo

Tél : +243 81 5028686

Fax: +243 81 3016515

mantoinette.saya@uaprdc.org

Projet HUP (FAO-RDC) – Service National d'Appui au Développement de l'Horticulture Urbaine et Péri-urbaine ✱

Grégoire Mutshail Mutomb, Coordinateur provincial

1100, Avenue Kabalo

Lubumbashi, Katanga

République démocratique du Congo

Tél : +243 99 8517490 / +243 81 0511145

mutshailaro@yahoo.fr – huprdc@yahoo.fr

Projet IARBIC, Promotion de l'Utilisation des Intrants par les Organisations des Producteurs, FAO-Niger ✱

Adamou Mahaman, Expert national en communication

B.P. 11246

Niamey

Niger

Tél : +227 20373236 / 96991453

pintrant@intnet.ne

RECIF-ONG/BF, Réseau de Communication, d'Information et de Formation des Femmes dans les ONG au Burkina Faso ✱

Françoise Bibiane, Chargée des TIC et de la documentation

01 BP 6473

Ouagadougou 01

Burkina Faso

Tél : +226 50 31 22 25

recif@fasonet.bf

www.recif.bf

REFED-Katanga, Réseau Femme et Développement ✱

Bernadette Kapend Mwambu, Présidente

Bâtiment Grand Labo

491, Avenue Likasi

Lubumbashi, Katanga

République démocratique du Congo

Tél : +243 818152771

b_m_kapend@yahoo.fr

SAMWAKI, Sauti ya Mwanamke Kijijini ✱

Adeline Nsimire Balika, Coordinatrice

161/00 Avenue P.E. Lubumba

Commune d'Ibanda

Bukavu, Sud-Kivu

République démocratique du Congo

Tél : +243 81 4740077

samwakiasbl@yahoo.fr

WOUNGNET, Women of Uganda Network ✱

Dorothy Okello, Coordinatrice

P.O.Box 4411

Kampala

Ouganda

Tél: +256 41 4532035

Fax: +256 41 4530474

info@wougnet.org - dokello@wougnet.org

www.wougnet.org

Projet Dimitra



21 rue Brederode
B-1000 Bruxelles
Belgique
tél : +32 2 549 03 10
fax : +32 2 549 03 14
dimitra@dimitra.org
www.fao.org/dimitra



En septembre 2008, le projet FAO-Dimitra a organisé son troisième atelier avec tous ses partenaires à Bruxelles sur le thème : « Stratégies d'information et de communication pour lutter contre les inégalités de genre en matière d'accès à la terre et leurs conséquences sur les populations rurales en Afrique ».

Ce document présente une synthèse des travaux de la réunion et les différents articles qui ont été produits par les participants, les partenaires du réseau et les collègues de la FAO, à l'occasion de cette rencontre.

L'atelier et cette publication ont bénéficié du soutien financier de :



Coopération belge au Développement –
DGCD, Service public fédéral des Affaires
étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement www.dgcd.be



Fondation Roi Baudouin (FRB)
www.kbs-frb.be

Editeur responsable : Eliane Najros
Consultant pour la rédaction : Seydou Sarr
Traductions : Linguanet
Graphisme : Filip Erkens

Le contenu des articles
ne correspond pas nécessairement
aux opinions et vues de la FAO